



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 2177

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut.

M. Bernard Perrut. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, un député de votre majorité dresse, dans un quotidien, un constat catastrophique de la violence dans les établissements scolaires de la région Ile-de-France.

En trois mois de fonctionnement, le numéro vert « Jeunes-Violence-Ecoute » a reçu 60 000 appels de jeunes, dont un grand nombre sont victimes de racket et de violences physiques, voire sexuelles, qui se produisent dans les établissements ou à leurs abords. Chacun sait que cette violence sévit également dans les autres régions de France et qu'elle est en forte progression.

M. François Goulard. C'est vrai !

M. Bernard Perrut. Pourtant, vous minimisez ces violences, monsieur le ministre, et elles restent impunies, alors que les enfants qui subissent de telles agressions quotidiennement sont traumatisés et risquent l'échec scolaire.

M. François Goulard. C'est exact !

M. Bernard Perrut. Cette situation accablante montre que le plan Allègre, que vous avez repris à votre compte et que nous avons critiqué ici même pour ses insuffisances, est complètement inadapté.

Il est inadapté parce que les emplois-jeunes ne peuvent pas être des agents de sécurité, parce que les enseignants ne sont pas préparés - et encore moins autorisés par vous-même - à exercer une véritable autorité, mais aussi parce que les parents ne sont pas suffisamment responsabilisés ou encore parce que les jeunes, trop livrés à eux-mêmes, s'identifient à des héros de séries télévisées qui ne prônent que la violence.

Alors, monsieur le ministre, devant une telle situation, avez-vous des réponses à nous apporter...

Un député du groupe Radical, Citoyen et Vert. Et vous ?

M. Bernard Perrut. ... afin que les établissements redeviennent des lieux où l'on ait le plaisir d'apprendre, où l'on n'ait pas peur d'enseigner, des écoles où ne règne plus l'insécurité, des écoles qui ne soient plus sans repères, des écoles qui ne soient pas sans limites, sans sanctions et sans valeurs morales ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je crois que nous sommes nombreux dans cette assemblée à considérer que l'école républicaine a le devoir d'assurer la sécurité et la tranquillité des élèves et des professeurs.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Comment ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous sommes un certain nombre de responsables politiques à avoir pris toute une série de mesures pour nous efforcer de les garantir,...

M. Gilbert Meyer. Si peu !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... et je n'établirai pas de comparaison !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Cela vaut mieux !

M. le ministre de l'éducation nationale. A peine désigné par M. le Premier ministre, il y a quelques semaines, j'ai décidé de renforcer les dispositifs antiviolence (« Ah ! ») sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) par des instructions et des circulaires adressées à l'ensemble des responsables. (« Ah ! ») sur les mêmes bancs.)

Les mesures que nous avons arrêtées visent en particulier, en liaison avec le ministère de l'intérieur et celui de

la ville, à mieux protéger et, surtout, à faire en sorte rapidement que des sanctions soient prises. J'ai demandé aux chefs d'établissement de n'accepter aucune forme d'impunité.

Dans les prochains jours, je mettrai en place un comité national antiviolence (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), qui sera composé de magistrats, de policiers,...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. On est sauvé !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... de chefs d'établissement, de représentants des organisations de parents et de professeurs. Il sera confié à une personne qui, là où elle a agi, a réussi à la fois à faire reculer la violence et à apporter la sécurité...

M. Eric Doligé. C'est du vent !

M. le ministre de l'éducation nationale. Non, ce n'est pas du vent, c'est la réalité ! Il s'agit de l'inspectrice générale Mme Henrich.

Par ailleurs, il a fallu, année après année, reconstituer toute une série de postes d'encadrement qui furent supprimés antérieurement...

M. Jean-Louis Debré. Par Allègre !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... par certains gouvernements. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

A la rentrée prochaine, nous serons en mesure d'améliorer l'encadrement, en personnel administratif, en surveillants et en professeurs.

L'idée de M. Julien Dray de créer un réseau d'aide permettant aux victimes de pouvoir, en liaison avec les adultes, trouver une réponse, mérite d'être retenue.

M. le président. Monsieur le ministre, pourriez-vous « encadrer » votre réponse, s'il vous plaît (Rires), pour que nous terminions dans les délais ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Pour employer votre expression, monsieur le président, je vais donc « encadrer » !

Le combat contre l'insécurité doit être évidemment doublé, et là est l'essentiel, d'un effort pour traiter les causes profondes de la démobilité de nombreux jeunes. Cela passe par des mesures de réforme et de transformation de l'école. Après les lycées professionnels et les lycées d'enseignement général, je présenterai dans dix jours toute une série d'améliorations pour l'école.

Ce n'est pas seulement en réprimant, c'est aussi en redonnant aux jeunes confiance en eux-mêmes que nous pouvons réussir à rendre les établissements plus sûrs et plus tranquilles. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2177

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2000, page 4941

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 juin 2000